



Valeyres-sous-Montagny, le 1^{er} septembre 2022

Commune
de

1441 Valeyres-sous-Montagny

Conseil général du 10 octobre 2022

Préavis municipal n°2/2022

Concernant l'arrêté d'imposition pour 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme chaque année, au vu des incertitudes liées au domaine fiscal ainsi que la part toujours plus grande des dépenses imposées par le canton et les associations dont nous sommes membres, la Municipalité a décidé de vous proposer d'adopter un arrêté d'imposition pour une année.

Les finances communales étant saines, la Municipalité estime pouvoir assumer des comptes 2022 et 2023 même si ces derniers devaient être déficitaires.

En conséquence, nous vous proposons de fixer pour l'année 2023 le taux à 70.5%. Les autres points de l'arrêté ne subissent pas de modification.

Avec ce taux, nous espérons pouvoir continuer à entretenir notre patrimoine et payer nos différentes charges. Vous pouvez constater que nous essayons de fixer le taux communal le plus réaliste possible mais devons rester vigilants tout au long de 2022 et 2023.

L'arrêté d'imposition pour 2023 est annexé à la présente.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Valeyres-sous-Montagny

- Vu le préavis de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission de gestion et finances,
- Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

Art. 1 : de fixer pour l'année 2023 le taux communal à 70.5% de l'impôt cantonal de base ;

Art. 2 : de reconduire pour l'année 2023, toutes les autres rubriques de l'arrêté d'imposition en vigueur pour l'année 2022 ;

Art. 3 : d'autoriser la Municipalité à soumettre le nouvel arrêté d'imposition à la ratification du Conseil d'Etat en vue de son entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 septembre 2022.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



C. Buffat



La Secrétaire



A. Charrière

Annexe : arrêté d'imposition 2023